

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze, le 07 juillet à 18h45, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 30 juin 2011.

Présents : Mesdames BARTHELEMY, DEFOSSE, DE RANCE & VERBEKE et Messieurs DUBAC, FERRARO, HENGL, PEYRE, TOURNAY et VICENTE.

Secrétaire de séance : Madame VERBEKE a été élue à l'unanimité.

En préambule, le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 09 juin 2011.

A) Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Haute-Garonne présenté par le Préfet :

Monsieur le Maire rappelle que la loi de réforme des collectivités territoriales – loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 a notamment pour objectif de simplifier et d'alléger l'architecture territoriale en visant notamment l'achèvement de la couverture intercommunale du territoire et le renforcement de la cohérence des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Dans ce cadre, la loi impose l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) dont l'adoption est prévue à la fin de l'année 2011 pour une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2012.

Ce schéma est un document destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département. Il comporte des effets juridiques. En effet, le schéma constituera la base légale des décisions de création, modification de périmètre, transformation d'EPCI ainsi que la suppression, la transformation la fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixtes.

Les objectifs du SDCI sont : la couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre, la suppression des enclaves et discontinuités territoriales et la définition des modalités de rationalisation des périmètres des EPCI et syndicats existants.

Le schéma élaboré par le Préfet a été adressé le 20 avril 2011 pour avis aux conseils municipaux des communes et organes délibérants des EPCI et syndicats mixtes concernés et les collectivités disposent de 3 mois pour se prononcer (à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable).

Par la suite, le projet de schéma et les avis des collectivités seront transmis pour avis à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui pourra modifier le projet à la majorité des 2/3 de ses membres.

Le SDCI est ensuite arrêté par décision du Préfet.

Le Maire indique que notre commune doit se prononcer d'ici le 20 juillet 2011.

Il explique que le SIVURS est directement concerné par ce projet de SDCI qui prévoit que le SIVURS :

- soit se dote de l'intégralité de la compétence restauration scolaire, incluant la gestion des services de cantine scolaire et justifie ainsi de son existence en tant que EPCI,

- soit ne souhaite pas prendre de véritable compétence et se dissout (les communes qui le souhaitent pourraient alors créer une société publique locale (SPL) chargée de gérer la cuisine centrale conformément à l'article L.1531-1 du CGCT).

Il indique que lors du comité syndical du 20 juin 2011, le SIVURS a :

- émis un avis défavorable au projet de SDCI (par 17 voix pour, 0 contre et 6 abstentions)

- autorisé le Président du SIVURS à entreprendre toutes les démarches pour que cet avis défavorable soit pris en compte par les instances et les autorités compétentes pour l'élaboration du SDCI et notamment à demander à être auditionné par la CDCI.

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA) est aussi concerné : selon le projet de SDCI, il conviendrait qu'il soit dissous et que la compétence qu'il exerce - qui est selon ses statuts « organisation et gestion des transports de personnes âgées » - soit reprise par le Conseil Général de la Haute-Garonne.

Il explique que le comité syndical du SITPA réuni le 16 juin 2011 a voté à l'unanimité un avis défavorable au projet de SDCI en rappelant l'attachement des l'ensemble des communes adhérentes au SITPA à l'étroite coopération avec le conseil général qui a permis au syndicat d'offrir de puis de nombreuses années aux personnes âgées des facilités de déplacement et un service de proximité dont la continuité doit être garantie.

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

1) s'appuyant sur les arguments avancés par le SIVURS et notamment :

- concernant la proposition 1 : « le projet prévoyant le rattachement au SIVURS de tous les personnels actuellement en charge de la surveillance dans les restaurants scolaires serait trop complexe à mettre en place (nombre élevé de l'ordre de 100 à 120 personnes travaillant à temps partiel pour cette mission, statut différent de ces personnes selon les communes, surcharge de travail administratif pour le syndicat pour la gestion de ces personnels actuellement fonctionnaires communaux, gestion du quotidien difficile à assumer compte tenu de la répartition géographique du syndicat...). Le passage de 14 à plus d'une centaine d'agents, génèrerait la nécessité de structurer l'administration du syndicat (création d'une véritable DRH pour la gestion des paies, des carrières, etc.) ; la gestion d'un personnel dont les missions

seraient partagées entre le SIVURS et les communes serait complexe; il faudrait également envisager la prise en charge par le SIVURS de la gestion des bâtiments communaux affectés à la restauration scolaire avec obligation de reprise par le SIVURS des divers contrats en cours portant sur ces locaux etc... Ces considérations amèneraient fatalement un surcoût du service et donc du prix du repas, dommageable pour les usagers et contraire à l'objectif de la loi qui impose de tenir compte de la qualité et de l'efficacité du service rendu, rappelé par M. le Ministre en charge des Collectivités locales dans une lettre au Président de l'AMF d'avril 2011 » ;

- concernant la proposition 2 : « dissolution du SIVURS et création d'une nouvelle structure sous forme de SPL, elle ne peut pas non plus être acceptée dans la mesure où :

- L'incertitude quant au régime juridique des SPL, ne permet de garantir :

- ni l'engagement des communes pour le remboursement de l'emprunt sur les 17 ans restant à courir et leur maintien dans la structure.

- ni le statut de fonctionnaire territorial dont bénéficient les agents en poste »,

2) s'appuyant sur les arguments avancés par le SITPA, considérant que la SITPA est un syndicat qui fonctionne bien,

Décide de donner un avis défavorable au projet de SDCI présenté par le Préfet de la Haute-Garonne.

B) Compte rendu des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI (SICOVAL, SIVOS, SIVURS...)

- SICOVAL : vote de principe pour l'adhésion de la commune de VENERQUE mais surtout modification des statuts pour y intégrer la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » ; concernant cette modification des statuts, les conseillers municipaux demandent que les représentants du SICOVAL viennent expliquer lors du prochain conseil municipal comment cette nouvelle compétence sera exercée et avec quelles conséquences pour la commune d'ISSUS.

C) Questions diverses :

1) école :

a) afin de meubler la nouvelle classe de CP et la cantine, des élus et parents ont transféré hier du mobilier de NOUEILLES à ISSUS ;

b) pour préparer la rentrée scolaire, une réunion a été organisée lundi dernier avec les agents de l'école d'ISSUS :

- cantine : il n'y aura toujours un seul service à la cantine (il est prévu de servir 75 repas) et un nouveau grand four remplacera le petit four existant ;

- ATSEM : un roulement équitable est mis en place entre les ATSEM qui seront présentes dans deux classes (pas d'ATSEM en CP) ;

Une nouvelle réunion sera organisée à la fin du mois de septembre pour faire un bilan de la rentrée.

2) mise à jour de la durée du travail du poste tenu par Elisabeth COLOMBIES : votée lors du conseil municipal du 31 mars 2011, cette mise à jour sera effective à compter du 1^{er} août 2011 (passage de 28h/35h à 31h30/35h).

3) Soirée des Associations : cette soirée, au cours de laquelle seront présentées toutes les activités proposées à ISSUS, aura lieu le vendredi 16 septembre 2011 de 18h à 20h ; un apéritif offert par la mairie clôturera cette soirée.

4) Festa d'ISSUS du 12 au 15 aout 2011 : la rue Raymond Corraze sera inaugurée le 15 août 2011 à 10h30, après la messe ; à 11h30, cérémonie au monument aux morts.

5) Théâtre : prochaine représentation le 08 octobre 2011 par la troupe de Théâtre de Roquettes.

6) ADSL à ISSUS : France Telecom a précisé que les travaux de neutralisation des équipements multiplexeurs seront engagés en fin d'année 2011 et non en fin d'année 2012 ; ces travaux rendront notre commune éligible à l'ADSL.

Séance levée à 20h00.